

N° 674
22 NOVEMBRE 2008**CETTE SEMAINE** 3

• APRÈS LE SUCCÈS DU 20 NOVEMBRE

LE POINT SUR 4-5

• COLLÈGE, LYCÉE, PARITARISME ET REVALO

NOS MÉTIERS I à IV**ENJEUX** 6

• CRISE FINANCIÈRE ET SOCIALE

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 7

• TOUTES LES RAISONS DE VOTER SNES



Le syndicat qui
INFORME



Le syndicat qui
PROPOSE



Le syndicat qui
AGIT



Des **MILLIERS**
d'élus et de militants



AU SERVICE
des personnels



Mardi 2 décembre, vous élirez vos représentants dans les commissions paritaires et permettrez ainsi de déterminer la représentativité des organisations syndicales.

Ce scrutin, répété tous les trois ans – le premier pour les agents non titulaires – n'a rien d'un rituel ; il prend, dans le contexte actuel, un sens particulier. L'extension de la crise à tous les secteurs, son cortège de désastres sociaux,

amène le gouvernement à se saisir de l'occasion pour durcir encore sa politique, politique de sacrifices des services publics, de l'investissement dans l'Éducation et la Recherche. Acharné à réduire le nombre de fonctionnaires, il programme d'année en année des dizaines de milliers de suppressions d'emplois et restructure le système éducatif pour réduire l'offre de formation et aggraver les conditions de travail des personnels, leur refuser la revalorisation nécessaire. Il trouve sur sa route, dans son entreprise de démolition, des obstacles : obstacles des mobilisations largement impulsées par le SNES, obstacles que constitue la présence d'élus du personnel dans les différentes instances, insistant sur les critères de transparence, obstacles créés par l'implantation massive du SNES dans les établissements, rempart contre l'arbitraire.

L'action syndicale a prouvé son efficacité comme le montrent les récents infléchissements sur la réforme des lycées, les premières mesures de revalorisation arrachées au ministre (prime d'entrée dans le métier, augmentation du nombre d'accès à la hors classe).

Cependant, le gouvernement reste sur le qui-vive, n'a en rien renoncé à ses projets, guette tout ce qui pourrait être un signe d'affaiblissement de la représentativité dans nos professions, entend bien vider le paritarisme de son sens.

C'est pourquoi les enjeux de ces élections du 2 décembre sont majeurs : en votant pour les listes académiques et nationales SNES, c'est un signal fort que vous donnerez au gouvernement : celui du choix d'un syndicalisme porteur de propositions largement partagées par la profession, un syndicalisme combatif pour le système éducatif et tous ses personnels.

■ **Frédérique Rolet**
cosecrétaire générale



AVEC LE **sn**es MON MÉTIER A DU **sen**s



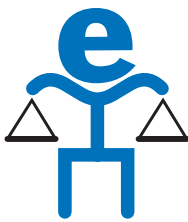
« Je ne suis vraiment libre que lorsque tous les êtres humains qui m'entourent, hommes et femmes, sont également libres » MICHEL BAKOUNINE

VEILLE INTERNET

DARCOS IS WATCHING YOU

Les ministères de l'Éducation et de la Recherche ont lancé deux appels d'offres pour mettre en œuvre ce que le gouvernement appelle la veille de l'opinion. Il s'agit de « repérer les leaders d'opinion et analyser leur potentiel d'influence et leur capacité à se constituer en réseau... » afin « d'anticiper et évaluer les risques de contagion et de crise ». Le prestataire (privé !) est appelé à surveiller médias, blogs, sites des syndicats, partis politiques et associations, et d'en transmettre la synthèse. Pour un coût assez élevé (environ 150 000 €),

à l'heure où le discours officiel martèle la nécessité de faire des économies, les ministres veulent par là repérer les « informations significatives pertinentes [...] qui préfigurent un débat, un "risque opinion" potentiel, une crise ou tout temps fort à venir dans lesquels les ministères se trouveraient impliqués » pour « avoir une connaissance fine de la façon dont les enseignants perçoivent [leur] politique ». Ils substituent ainsi la surveillance au dialogue social.



C'est inacceptable ! Le SNES s'est adressé à Xavier Darcos pour protester vivement, se faisant ainsi l'écho de très nombreux collègues indignés. Indignation largement relayée dans la presse et d'autant plus légitime que la veille de l'opinion comprend l'examen des blogs et des pages personnelles. Le gouvernement espérerait-il ainsi étouffer les contestations et éviter les débats ? Le SNES restera vigilant au respect des libertés individuelles. ■ Philippe Castel

REVUE DE PRESSE GRÈVE DU 20/11

Le Parisien 20 novembre 2008
POURQUOI LES PROFS FONT GRÈVE

Du public au privé, tous syndicats confondus, ils ont décidé de faire de ce jour de grève, première grosse mobilisation dans l'Éducation depuis la rentrée – et premier test d'un service minimum que la loi impose désormais aux communes – l'occasion de crier fort leur « ras-le-bol ». Mais sous les banderoles de la manifestation parisienne cet après-midi, à 14 h 30, près du Luxembourg, il n'y aura pas un mot d'ordre unique. « On n'en est plus seulement aux réclamations salariales, justifie un prof de collège de la capitale, il y a tellement de raisons aujourd'hui ! » [...]

L'Humanité 20 novembre 2008
RESPECT POUR L'ÉCOLE

Entretien avec Gérard Aschieri (extraits) : Si la mobilisation se maintient, voire s'accroît, c'est d'abord parce que, du côté du gouvernement, on refuse de l'entendre. Celui-ci poursuit sa politique, d'où la colère des personnels. D'une certaine manière, si la grève est un succès, les premiers responsables seront le ministre Xavier Darcos et le gouvernement. [...] C'est d'abord une politique de suppressions d'emplois. Mais c'est aussi une accumulation de pseudo-réformes menées sans la moindre consultation des personnels et de leurs représentants. Pis, ces réformes vont à l'inverse de ce qui serait nécessaire pour notre système éducatif, en particulier pour lutter contre l'échec scolaire. [...]

Le Monde 20 novembre 2008
CONTRE DARCOS, LE JOUR DE GRÈVE EST ARRIVÉ

En annonçant la réforme de la formation des enseignants, le ministre de l'Éducation a affirmé que l'on s'alignait ainsi sur la majorité des pays européens qui recrutent au niveau du master. À y regarder de plus près, le modèle dominant en Europe est une formation disciplinaire menée en même temps qu'une formation professionnalisante poussée, avec des stages. « Or, on a pas l'air de s'y diriger, explique l'experte Nathalie Mons, maître de conférences à Grenoble II, on parle plutôt d'un vague compagnonnage : le professeur débutant se trouverait en charge d'une classe, chapeauté par un enseignant chevronné. » [...]

méTRO 20 novembre 2008
CHAHUT MAXIMUM CONTRE DARCOS

Bon nombre de salles de classes resteront vides aujourd'hui. Un mois après la manifestation nationale du 19 octobre, les enseignants reprennent le chemin de la rue. De la maternelle à l'Université, public et privé confondus, ils manifestent contre la dégradation de leurs conditions de travail et les suppressions de postes. La grève s'annonçait particulièrement « massive », avec près de 69 % de grévistes en primaire selon le SNUipp-FSU, principal syndicat des écoles. Les enseignants déplorent le manque de moyens alloués à l'Éducation. Et ils s'insurgent contre les suppressions de postes (11 200 en 2008 et 13 500 en 2009), notamment celles de maîtres spécialisés (Rased). À cela s'ajoutent, à leurs yeux, le manque de dialogue social avec leur ministre, Xavier Darcos, et son « mépris ». [...]

Publicité



Créée et gérée par des enseignants, la **CASDEN Banque Populaire** est la banque coopérative des personnels de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Culture.

Avec le **Programme 1,2,3** Découvrez une épargne différente, souple et disponible pour bénéficier des **meilleurs taux de crédits CASDEN**.

Venez nous rencontrer dans une agence Banque Populaire, dans une Délégation Départementale CASDEN ou connectez-vous sur www.casden.fr.



20 NOVEMBRE TOUTE L'ÉCOLE MOBILISÉE

Avec une grève largement majoritaire et de puissantes manifestations, la journée de mobilisation du 20 novembre est un véritable succès. Les personnels ont marqué avec force leur colère face à la politique conduite par Xavier Darcos et Valérie Pécresse, et leur exigence de mesures concrètes correspondant à leurs attentes et aux besoins du service public d'éducation. Ils attendent des réponses rapides : le SNES, le SNEP et le SNUEP ont interpellé le soir même le ministre. Ils ont proposé une réunion de l'intersyndicale du second degré dès le 21 pour examiner les suites à donner, avant la réunion de l'ensemble des organisations de l'Éducation nationale tous niveaux confondus le 24 novembre.

69 %
de grévistes
dans le premier degré

55 %
de grévistes
dans le second degré

Plus de
200 000
manifestants
dans toute la France

Le 20 novembre, la mobilisation est encore montée en puissance après la manifestation déjà impressionnante du dimanche 19 octobre avec des revendications réaffirmées : refus du budget 2009, maintien des RASED, réforme inacceptable du lycée, exigence de revalorisation.

Plus de 40 000 manifestants à Paris, 10 000 à Marseille, 10 000 à Nantes derrière une banderole proclamant « Stop à la casse », 5 000 dans les rues de Strasbourg avec un « résultat historique pour le département »... : les défilés du 20 novembre étaient impressionnants. Au Mans, un tiers des écoles du département étaient fermées, « la plus forte mobilisation de l'éducation depuis 2003 » selon les organisateurs. De nombreux étudiants et lycéens ont également défilé, aux côtés des personnels avec des banderoles comme « Ne sacrifiez pas notre école », « Lycéens en colère ». Le SNES appelle l'ensemble des collègues à maintenir la mobilisation dans les établissements en prenant des initiatives locales (assemblées générales, motions dans les CA des établissements), à organiser des rencontres avec les parents et lycéens, à poursuivre la campagne d'opinion et l'interpellation des élus pour un autre budget. Il organise le 29 novembre des États généraux du lycée où les représentants des établissements réunis à Saint-Ouen débattront d'autres propositions pour le lycée et des moyens de les mettre en œuvre.

Le SNES est déterminé à poursuivre l'action dans un cadre uni-



taire et sur une plateforme incluant les principaux sujets de mobilisation en lien avec le premier degré. Avec le SNEP et le SNUEP, il a interpellé publiquement dès le soir du 20 le gouvernement pour exiger des réponses aux demandes exprimées. Il met en perspective une nouvelle action nationale avant les congés de Noël. Dès le 21 novembre, il s'adressera aux autres fédérations du

second degré pour leur proposer cette démarche et débattre d'un calendrier et des modalités. Une nouvelle rencontre du collectif associant parents, associations, lycéens, étudiants et fédérations de l'éducation est également programmée le 24 novembre pour examiner les suites de l'action dans un cadre plus large. Le 20 novembre à 18 heures

■ Claudie Martens

Lettre ouverte à M. le Ministre de l'Éducation nationale

Monsieur le Ministre,

En participant massivement à la grève et aux manifestations ce jeudi 20 novembre, les personnels de second degré, soutenus par la majorité de la population, ont montré leur mécontentement, leur inquiétude et exprimé leurs désaccords quant à la politique scolaire que vous menez (budget 2009 et suppressions de postes, réformes fortement contestées faites au pas de charge et sans réelle consultation des personnels, dévalorisation de leur métier, dégradation des conditions de travail, etc.).

Avec nos organisations SNES, SNEP, SNUEP (FSU), ils sont porteurs de propositions pour un service public et laïque d'éducation renoué, capable de faire face aux défis du XXI^e siècle, pour la formation et la qualification de tous les jeunes. C'est fort de cette mobilisation des enseignants, personnels

d'éducation, d'orientation... que nous vous demandons M. le Ministre, de recevoir en urgence nos organisations syndicales. Nos propositions nécessitent une réorientation profonde de vos choix pour le système éducatif, ses élèves et ses personnels. Nous prenons dès aujourd'hui contact avec nos partenaires syndicaux, les fédérations de parents d'élèves, les organisations militantes et lycéennes pour envisager les suites à donner, ensemble, aux actions revendicatives s'il s'avérait que vous persistiez à ne pas prendre en compte les exigences exprimées ce jour.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de notre considération distinguée.

Frédérique Rolet, cosecrétaire générale du SNES

Serge Chabrol, secrétaire général du SNEP

Jérôme Dammerey, secrétaire général du SNUEP

Provocations ministérielles

Toute la journée du 20 novembre, le ministère a persisté dans le déni de la réalité en annonçant 33,39 % de personnels en grève dans l'éducation. Rappelons-nous que le comptage est opéré tout personnel confondu en activité ou en congé, en service ou non. Dans plusieurs académies, les renseignements généraux que le SNES a contactés ont largement contredit ces chiffres ministériels.

« Il y a une résistance des appareils syndicaux qui n'est pas celle des professeurs. »

Xavier Darcos, RTL



Le ministre a annoncé pour cette année scolaire l'ouverture de discussions sur trois dossiers : réforme du lycée, recrutement et formation des maîtres, revalorisation de nos métiers.

Sous le titre « les enjeux de l'année », L'US de rentrée faisait le point sur ces trois sujets.

Nous proposons à l'occasion de chaque numéro de poursuivre systématiquement ce point d'information, en complément avec tous les éléments disponibles sur www.snes.edu dans la rubrique AGIR.

PROJET DARCOS POUR LE LYCÉE : TOUJOURS INACCEPTABLE !

LE SNES DÉFEND LE PRINCIPE D'UN COLLÈGE PLUS JUSTE



Le succès de la manifestation du 19 octobre et le fait que le SNES ait quitté les discussions ont contraint le ministre à revoir sa copie sur le projet de réforme du lycée ; le point d'étape présenté au lendemain de la mobilisation s'est ainsi traduit par des reculs certains, pour la Seconde notamment :

- l'horaire élève initialement annoncé à 27 heures est passé à 30 heures (au-delà des moyennes de l'OCDE pourtant présentées comme un modèle à suivre en matière de formation des élèves) ;
- l'organisation en modules semestriels ne concernerait que les enseignements d'exploration et d'approfondissement.

Les annonces diffusées dans la presse vendredi 14 novembre donnent quelques précisions sur l'horaire élève : français 4 h, mathématiques 3 h 30 ou 4 h, histoire géographie et ECJS 3 heures ou 3 h 30, sciences expérimentales 3 h, LV 5 h, EPS 2 h.

Le projet n'est donc pas acceptable :

- rien n'est dit sur les possibilités de dédoublement ou les effectifs notamment dans les disciplines ci-dessus ;
- contenu flou et gestion locale pour les 3 h du module « d'accompagnement » ;
- risque de marginalisation et de dénaturation des disciplines qui ne seraient plus enseignées que sur un semestre : SES, enseignements artistiques, langues anciennes, LV3, enseignements technologiques, d'autant plus que tous les lycées ne feront pas la même offre de formation (inégalités renforcées par les conséquences de la suppression de la carte scolaire) ;
- mise en place de parcours d'initiés malgré les annonces sur les contraintes de choix des modules par les élèves (pas plus d'un module correspondant à une discipline du tronc commun, sauf pour le champ scientifique) ;
- aucune visibilité sur le cycle Première-Termiale.

Se dessine une Seconde profilée, avec une diversification des parcours fortement compromise, une réduction inadmissible des horaires disciplinaires, un affichage démagogique d'une plus grande liberté offerte aux élèves alors que la voie technologique, facteur réel de démocratisation, est sabordée, puisque réduite à des modules aux horaires restreints.

Ces annonces ne traduisent pas la volonté d'élever le niveau de qualification de l'ensemble des élèves, ni d'assurer à tous une formation riche qui leur permette de comprendre le monde et développer l'esprit critique et citoyen.

Pour le SNES, ce projet ne doit pas être mis en œuvre.

■ Roland Hubert



La loi Fillon de 2005 a marqué un tournant de la politique éducative. Tous ses effets ne sont pas encore visibles, mais elle a posé tous les outils pour une transformation en profondeur du collège.

La réforme des ZEP de 2006 a rendu explicite le renoncement à l'ambition pour tous que marque cette loi. Destinés à rentrer dans le droit commun, les « réseaux de réussite scolaire » sont progressivement abandonnés. Les moyens supplémentaires redéployés vers les rares « réseaux ambition réussite » ont moins vocation à répondre aux besoins des élèves et des personnels qu'à devenir des instruments de dérégulation. Plus question de compenser les inégalités sociales sur des territoires : place au traitement individuel et au discours culpabilisant pour les élèves en difficulté... et que les meilleurs gagnent ! Seul objectif visé, la « mixité des élites ». Les élèves « méritants » sont extraits de leur quartier, mais au prix du renoncement pour tous les autres. C'est toute la logique de l'assouplissement de la carte scolaire qui conduit déjà au renforcement de la polarisation sociale et scolaire de tous les établissements. Le concept d'« égalité des chances » n'est en fait que l'habillage idéologique d'une compétition renforcée au nom de la méritocratie. L'autonomie renforcée des établissements, l'article 34 de la loi Fillon sur le droit à l'expérimentation et les contrats d'objectifs visent à contraindre les établissements à déréguler tous azimuts au prétexte de s'adapter à des

contextes locaux de plus en plus différents. Le lien apparaissait d'ailleurs très clairement dans l'audit de 2006 sur les horaires en collège qui proposait de substituer un référentiel horaire annuel à l'actuelle grille horaire hebdomadaire et de contractualiser jusqu'à 20 % de la dotation pour faire des choix locaux. Derrière la formule « adapter l'offre de formation aux divers profils, aspirations et ambitions des élèves », se profilait une individualisation des parcours dans le cadre d'un collège à la carte. La circulaire de rentrée 2007 invitait d'ailleurs les établissements à s'affranchir des règles nationales et à assouplir les horaires d'enseignement en s'appuyant sur l'article 34.

Au nom du dogme de la réduction des dépenses publiques, les conditions de travail se détériorent au collège (travail en classe entière avec des effectifs de plus en plus lourds) et la charge de travail s'alourdit avec la multiplication des HSA, des réunions, le suivi des élèves, l'imposition de nouvelles tâches (entretien d'orientation obligatoire en Troisième...) ou encore la généralisation de l'accompagnement éducatif rémunéré en HSE. Au lieu de donner les moyens aux personnels de s'attaquer efficacement à l'échec scolaire, le ministère a choisi de revoir les contenus d'enseignement à la baisse. Même moins rabougri, le socle illustre le renoncement à faire entrer tous les élèves dans une culture large et émancipatrice. Présenté comme le seul « objectif cible » pour de nombreux collégiens, il sert déjà de prétexte à la constitution de classes « socle » dans certains collèges. Si le livret de compétences n'est pas encore entré en vigueur, les enseignants doivent déjà évaluer, dans des conditions inacceptables, certaines compétences du socle (note de vie scolaire, B2i, niveau A2 en LV) qui dénaturent leurs métiers. Alors que l'ordinaire de la classe se dégrade, l'accompagnement éducatif est censé fournir un lieu d'accueil après la classe avec aide aux devoirs, activités culturelles et sportives, mais il renvoie la notion d'aide aux élèves dans le « hors temps scolaire » et la liste sans cesse élargie d'activités possibles fait peser de lourdes menaces sur une partie des enseignements, préfigurant une réduction des horaires élèves... qui pourrait légitimer de nouvelles suppressions de postes.

Face aux attaques multiformes que subit le service public d'éducation, le SNES défend l'idée qu'une autre politique éducative est possible. Il veut construire, avec les personnels et les parents, un collège de la réussite pour tous, doté des moyens de son ambition, dans le cadre d'une lutte résolue contre toutes les inégalités sociales, territoriales et éducatives.

■ Monique Daune

UN AUTRE LYCÉE EST POSSIBLE

- qui lutte contre les inégalités sociales et assure la réussite de tous en termes de formation et de parcours d'étude ;
- qui soit le lieu privilégié des apprentissages ;
- qui soit lisible.

Pour le SNES, c'est la diversité de l'offre de formation, organisée par la construction de voies et de séries cohérentes, équilibrées, qui peut le mieux répondre à la diversité des jeunes.

La Seconde doit jouer son rôle de détermination en offrant de vraies possibilités de choix tout en préservant un tronc commun suffisamment riche.

Notre conception de la culture commune implique non seulement qu'aucune discipline ne disparaisse de l'offre de formation mais qu'il faille en proposer de nouvelles, nécessaires à la compréhension du monde d'aujourd'hui. Le cycle terminal doit offrir des parcours technologiques, littéraires, scientifiques, en sciences économiques et sociales, clairement identifiés.

Il faut donner à chaque série la possibilité de s'ouvrir vers d'autres champs disciplinaires. Les passerelles doivent permettre de rectifier éventuellement un parcours.

Pour tous il y a nécessité de limiter les effectifs et d'assurer des dédoublements au moins équivalents en heures à la situation actuelle.

La question des contenus est au cœur des enjeux. L'empilement de « briques » modulaires conduirait à des savoirs fragmentés. Au contraire, le lycée général et technologique doit être guidé par les principes de la culture commune, former le citoyen et préparer aux études supérieures. Des contenus solides et cohérents sont donc indispensables. Les personnels et leurs représentants doivent être partie prenante de leur élaboration.

Le bac doit rester un examen terminal, national, premier grade de l'Université dont la reconnaissance ne dépend pas de l'établissement fréquenté.

Il faut changer le lycée. Cela suppose du temps pour le débat avec les personnels, les parents, les élèves.

CHAHUT À L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE : DARCOS NE TIENT PAS SA CLASSE

600 lycéens, tous élus des conseils de vie lycéenne étaient invités à débattre de la réforme des lycées. Las ! Point de débat.

Les lycéens, furieux, ont eu l'impression que tout était déjà décidé, le sentiment « d'une mascarade » et d'avoir été manipulés. Ils ont conspué le ministre ! Ils ont ainsi, à leur tour, après les personnels et les parents, découvert un ministre qui cherche à imposer à la hâte une réforme, sans concertation véritable. Pourtant ils ont des choses à dire, à proposer pour améliorer la formation, la réussite de tous, le lycée devant rester un lieu d'apprentissages. Le ministre ne veut pas les entendre !

Samedi 29 novembre 2008

Eurosites saint-ouen

ÉTATS GÉNÉRAUX DES LYCÉES

Le SNES, le SNEP, le SNUEP et le SNUPDEN organisent la montée à Paris d'un représentant par lycée pour POUR IMPULSER UNE AUTRE REFORME DES LYCEES

Alors que la démocratisation de l'accès au baccalauréat est une nécessité sociale et économique, la réforme du lycée, en l'état actuel de la réflexion, ne sera pas en mesure de répondre à cette exigence et aux attentes des personnels et des lycéens.

Le calendrier présenté par le ministre qui veut avancer à marche forcée, occulte de fait un débat nécessaire.

Les syndicats de la FSU sont porteurs d'un autre projet pour le lycée général, technologique et professionnel, et entendent porter la parole des personnels tout en la confrontant à celle de chercheurs, pédagogues et usagers.

Les États généraux ont la vocation de regrouper les représentants des lycées, des parents, des lycéens, des mouvements pédagogiques, des associations disciplinaires... pour une journée d'expression, de débats comportant une table ronde, un travail en ateliers et des débats en plénière.

Le programme complet et les conditions d'inscription sont téléchargeables sur le site du SNES.

LE PARITARISME C'EST NOTRE AFFAIRE

Le 2 décembre, pour nos droits statutaires, notre vote va compter. La capacité de nos élus dans les CAP à poursuivre leur travail de défense de chacun et de tous face à l'administration en dépend largement.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Notation, promotions, mutations, congés de formation, refus de temps partiel... ces décisions qui concernent chacun d'entre nous tout au long de notre vie professionnelle doivent être aujourd'hui soumises à l'avis des CAP. Par le travail de ses élus et l'action syndicale, le SNES a imposé, dans l'intérêt de tous, des principes essentiels dans le fonctionnement des CAP : égalité de traitement, transparence, obligation faite à l'administration de répondre sur tout dossier individuel.

L'ENJEU POUR TOUS

Permettre que toutes les situations soient traitées sur la base de règles communes, avoir obtenu que l'administration soit contrainte de soumettre préalablement à examen contradictoire sa décision sur toute question individuelle de promotion, de mutation, c'est une garantie pour tous. Appuyés sur la confiance majoritaire de la profession, sur un syndicalisme d'action et de propositions ancré dans la réalité des établissements, les élus du SNES ont les moyens de confronter les projets de l'administration aux informations fournies par les collègues, de vérifier leur concordance avec les règles, d'apporter la connaissance fine des situations et des réalités de nos métiers. Ils sont une force dans les CAP, capables de disputer aux autorités hiérarchiques leurs choix, notamment lorsqu'elles tentent de recourir à l'arbitraire, déterminés à imposer la transparence. À partir de leur maîtrise des règles des différentes opérations de gestion et de l'éclairage sur les politiques éducatives, les élus du SNES ont le souci de fournir, à tous ceux et celles qui le souhaitent, des conseils personnalisés et une aide dans les choix que les collègues doivent faire. La capacité d'information et d'analyse du SNES mise au service de la profession est un élément-clé du rapport de forces pour faire respecter nos métiers, nos qualifications et nos droits en matière de carrière. Parce que le SNES et ses élus dans les CAP défendent l'existence d'un cadre collectif valable pour tous et en tout point du territoire national, ils assurent les droits de chacun. Parce que le SNES est le seul syndicat à avoir des élus dans toutes les CAPA et CAPN de toutes les catégories, il est seul capable de suivre les dossiers à toutes les étapes. Représentatifs et actifs, ses élus défendent concrètement la qualification des personnels et une gestion des carrières respectueuse du principe d'égalité. Ceci est une condition essentielle de l'indépendance des personnels dans l'exercice de leurs missions et de l'unité du service public d'éducation.

DONNER UN SIGNE CLAIR ET FORT

Le gouvernement multiplie les avis de tempête et voudrait contourner le rôle des instances paritaires et les réduire à de simples chambres d'enregistrement. Pour le mouvement 2009, le ministère s'inscrit délibérément dans cet objectif et ouvre la porte à des affectations discrétionnaires. L'intervention du SNES a infléchi le projet mais les dangers ne sont pas tous encore écartés. Le risque demeure de voir se multiplier des postes étroitement profilés *ad hominem*, par exemple sous la responsabilité des chefs d'établissement. C'est ce que recommandait le rapport Pochard. Le SNES n'entend pas laisser « rentrer par la fenêtre » ce qu'avec la profession, il avait fait reléguer aux oubliettes. Chaque voix SNES va compter le 2 décembre. Gouvernement, ministre et recteurs ne s'y trompent pas : ils mesureront pour les trois ans qui viennent le rapport de forces auquel ils devront faire face dans les CAP, et toutes les instances de représentation et d'expression des personnels. Voter SNES le 2 décembre, c'est dire clairement son attachement au paritarisme que nous avons construit, un paritarisme qui fait prévaloir l'égalité de traitement, la transparence, le respect de nos droits individuels et collectifs ; c'est signifier haut et fort son refus des régressions pour les jeunes et les personnels, c'est faire des choix ambitieux pour nos métiers et le service public d'éducation.

■ Nicole Sergent

L'ÉDUCATION N'EST PLUS UNE PRIORITÉ

Pour la première fois depuis 1945, le budget de l'Éducation nationale⁽¹⁾ (hors pensions) en euros courants est en diminution très significative. Il s'agit là d'un élément très fort de rupture de la politique budgétaire du gouvernement en matière d'éducation et de formation.

En euros constants, la baisse est de l'ordre de -5,5%. Mais un autre élément montre bien que le gouvernement a décidé de ne plus faire de l'éducation une priorité de son action. Alors que l'ensemble des dépenses de l'État augmente en 2009 en euros courants de 2,46%, le budget de l'Éducation nationale en euros courants diminue de 3,37%.

DIMINUTION DE L'EMPLOI PUBLIC

Alors que le ministre Xavier Darcos annonce depuis le début juillet la suppression de 13 500 emplois, la ventilation de ces suppressions entre les différents niveaux d'enseignement et les motifs avancés par le ministère pour les justifier n'ont cessé d'évoluer depuis. C'est bien la preuve que c'est une logique purement comptable qui préside à ces choix.

5 500 EMPLOIS SUPPRIMÉS DANS LE SECOND DEGRÉ

Construit dans la même logique que celui de l'année dernière, ce budget ampute massivement les moyens du second degré, mettant en péril la qualité de l'enseignement et dégradant encore les conditions de travail dans les collèges et dans les lycées. Les 5 500 suppressions d'emploi envisagées sont sans commune mesure avec les évolutions démographiques prévues.

La suppression de 1 000 emplois de stagiaires hypothèque gravement l'avenir et donne un signe très négatif aux étudiants.

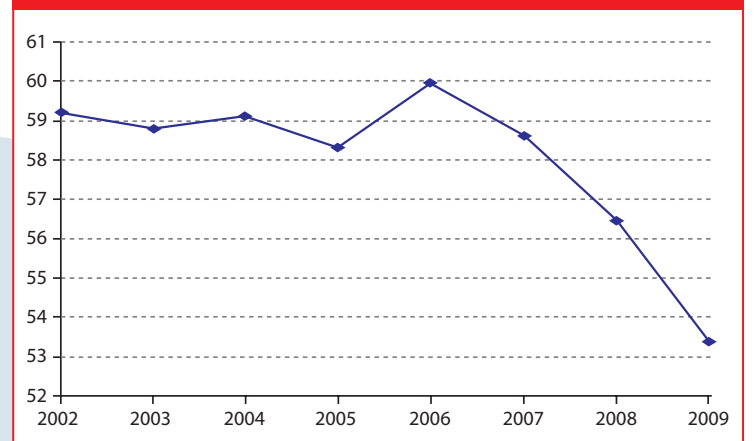
On constatera cependant que, contrairement à ce qui était envisagé il y a moins d'un an, aucune nouvelle transformation d'emplois en HSA n'est prévue. Nul doute que la pression

exercée par les personnels à l'initiative du SNES contre les heures supplémentaires y est pour quelque chose. D'autre part, alors que le rapport d'audit établi à l'automne 2007, dans le cadre de la RGPP, considérait que la réforme des lycées permettrait une économie de 9 000 emplois pour le seul niveau de la Seconde, aucune suppression d'emploi n'est affichée à ce jour pour ce motif. Là encore, la pression exercée avec les parents et les élèves pour exiger une réforme ambitieuse a joué.

ET LA REVALORISATION DU MÉTIER ?

Alors que Nicolas Sarkozy, candidat puis Président, s'est engagé à mettre en œuvre la revalorisation des métiers de l'enseignement, que Xavier Darcos annonce que 2009 sera « l'année des enseignants », ces engage-

Budget de l'Éducation nationale (hors pensions) en milliards d'euros constants 2002-2009



ments ne trouvent pas leur traduction dans ce budget. La seule mesure actée, qui s'applique à tous, et que le SNES revendique depuis longtemps, est la prime d'entrée dans le métier (1 500 €). Les autres crédits prévus sont dérisoires au regard de la nécessité de revaloriser tous les personnels et le ministère cherche à individualiser les mesures, les conditionner au « mérite » ou à la nature de l'emploi occupé. Par ailleurs, la baisse de ce budget découle en grande partie d'une évolution extrêmement faible du point d'indice (une progression de 0,8% est prévue) qui ne pourra conduire qu'à une nouvelle dégradation du pouvoir d'achat des personnels.

CADEAUX À L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Enfin, l'enseignement public est lourdement plus « taxé » que l'enseignement privé. En effet, jusqu'à présent, la répartition des emplois entre public et privé dans l'Éducation nationale obéissait à une règle simple : les mesures de créations ou de suppressions de postes appliquées à l'enseignement privé représentaient 20% de celles appliquées à l'enseignement public. Or, cette année, cette règle est remise en cause pour favoriser davantage encore l'enseignement privé au détriment de l'enseignement public. Ainsi, dans plusieurs domaines (remplacements, stagiaires), les suppressions dans le privé ne représentent que 11 à 12% de celles envisagées pour le public. Ainsi est remis en cause un équilibre respecté depuis plusieurs décennies.

Pour toutes ces raisons, le SNES a appelé à la grève le 7 octobre, à manifester le 19 octobre avec les parents, les élèves, les associations de l'Éducation, à être en grève ce 20 novembre avec l'ensemble des organisations syndicales des premier et second degré, et du supérieur.

■ Fabienne Bellin

(1) Enseignement scolaire premier et second degré et enseignement supérieur.

BUDGET 2009

améliorer ensemble les conditions d'étude et de travail



JE VOTE SNES

LE 2 DÉCEMBRE

Hold-up sur les retraites en Outre-Mer

Tout est bon pour diminuer le montant des pensions de retraites des fonctionnaires. C'est aujourd'hui les retraités, et plus encore les futurs retraités de La Réunion et des COM⁽¹⁾ qui sont visés. Le gouvernement a décidé de leur supprimer un complément de pension (allant de 35% à 75% de la pension suivant les territoires) alors que cet avantage est justifié par le surcoût de la vie en Outre-Mer et l'éloignement avec la métropole. L'amputation du pouvoir d'achat est donc très importante. Cette mesure est fermement combattue par le SNES et la FSU qui en demandent l'abandon. Le SNES appelle tous les collègues des territoires concernés à se mobiliser.

(1) COM : Collectivités d'outre mer (Polynésie, Nouvelle-Calédonie, Mayotte...).

Orientation

Sans aucune concertation avec le SNES, le ministère installe, progressivement, par circulaire, le transfert de l'accompagnement de l'orientation vers les enseignants. À cette rentrée, des entretiens systématiques d'orientation doivent être assurés par les professeurs principaux de Troisième, Seconde pro, Première et Terminale. La réforme des lycées proposée par Xavier Darcos instaure une semaine de bilan d'orientation en Seconde entre les deux semestres et un suivi de l'orientation qui prendra place dans le cadre des trois heures d'accompagnement éducatif sans évoquer une seule fois la contribution des CO-Psy. Rien d'étonnant puisque c'est au ministère de l'Emploi qu'on s'occupe de leur sort. Au prétexte de la mise en place de l'orientation tout au long de la vie, l'activité prioritaire des CO-Psy serait ainsi déplacée vers d'autres publics au sein de guichets uniques régionaux. Ce n'est l'intérêt ni des élèves ni des personnels. Exigeons le respect de nos missions.

Manifs lycéennes en RFA



Berlin : quelque 80 000 lycéens ont manifesté mercredi 12 à Berlin et dans plusieurs grandes villes allemandes pour protester contre les classes surchargées et une école à deux vitesses qui perpétue les inégalités sociales. Les manifestants agitaient des banderoles « Éducation pour tous » et « l'éducation, pas les banques », pour signifier leur opposition au soutien accordé par le gouvernement aux entreprises financières en difficulté, plutôt qu'aux écoles. Ils demandent moins d'élèves par classe, des enseignants plus jeunes et plus nombreux, dénoncent l'orientation précoce (dès l'âge de 10 ans) qui enferme très tôt les élèves dans les filières voie générale ou voie professionnelle.

« La République porte en elle-même une vertu précieuse : elle est le seul régime perfectible par nature » ROGER MARTIN DU GARD

JE VOTE SNES

LE 2 DÉCEMBRE

CRISE FINANCIÈRE ET SOCIALE : LES SALARIÉS EN PREMIÈRE LIGNE

La crise financière qui se développe a désormais une traduction dans l'économie, avec de premières conséquences sociales lourdes. Alors que les plans sociaux s'accumulent (Renault, PSA, La Redoute, Camif, Arcelor-Mittal...), le dispositif de mobilisation pour l'emploi lancé par le président de la République apparaît bien vide. Hormis les 100 000 emplois aidés au budget 2009, aucune mesure n'est prise pour la croissance, la relance de la consommation, la lutte contre le chômage. Le gouvernement entend même profiter de la récession pour affaiblir les garanties des salariés en prônant l'ouverture des magasins le dimanche, « l'assouplissement » supplémentaire des CDD dans les PME, en ouvrant une brèche pour reculer l'âge de la retraite. Il refuse d'augmenter salaires et pensions des fonctionnaires, de revaloriser le Smic, persiste dans la volonté

de supprimer des milliers d'emplois statutaires dans la fonction publique. Cynique jusqu'au bout, N. Sarkozy remet en cause la légitimité des revendications des salariés en déclarant le 23 octobre : « Quand j'entends parfois les slogans des manifestants, je me demande si ceux-ci se rendent compte de la gravité de la crise. ».

Toutes les organisations syndicales se sont réunies le 5 novembre pour examiner les possibilités d'une riposte interprofessionnelle face à ces attaques multiples. L'idée d'un mémorandum qui pourrait être porté ensemble à l'occasion du sommet social annoncé pour la mi-décembre par le président de la République doit être travaillée. Le SNES, avec la FSU, s'inscrit dans cette démarche qui doit impérativement s'articuler avec la construction d'un grand mouvement unitaire de l'ensemble des salariés du privé comme du public. ■ Claudie Martens



RETRAITE

L'amendement scandaleux voté à l'Assemblée sur les « 70 ans », ne concerne pas formellement les fonctionnaires, mais tous les salariés voient leurs droits dégradés par la loi Fillon et les mesures qui l'aggravent. Il sera désormais extrêmement difficile d'obtenir une retraite à taux plein à 60 ans, avec le passage aux 41, voire 42 annuités : la sanction de la décote poussera tous ceux qui le peuvent à poursuivre leur activité, malgré la pénibilité des fins de carrière. Il ne s'agit donc pas de « liberté » de choix offerte aux salariés qui le souhaitent. Dans la majorité des cas, il s'agit du choix contraint de travailler plus longtemps pour obtenir une retraite décente. Dans le régime général, le calcul sur les vingt-cinq « meilleures années » intégrant beaucoup de « mauvaises » années, percevoir une retraite décente n'est pas évident même si l'on a travaillé longtemps. Alors que l'espérance de vie des uns et des autres n'est pas

la même, que la pénibilité des métiers laisse nombre de salariés usés, qui peut envisager sans problème de travailler jusqu'à 65 voire désormais 70 ans ? Dans l'enseignement, nous connaissons la difficulté des fins de carrière, et il faudrait envisager de travailler toujours plus longtemps ?

Le gouvernement, tout en dégradant les droits à la retraite, a incité les Français à investir dans des « fonds de pensions » à la française. Comme si la répartition solidaire n'était plus à l'ordre du jour, ils voulaient nous faire croire qu'il était plus sûr de faire soi-même sa retraite. Les retraités anglais et américains qui se sont pliés à ces « modernes » injonctions déchantent aujourd'hui cruellement, en voyant fondre leurs pensions. Le SNES a toujours défendu l'idée que seul le système par répartition garantissait sur le long terme un niveau de retraite lié aux revenus d'activité. C'est ainsi que l'on peut construire la parité de niveau de vie entre actifs et retraités, et la solidarité entre les générations. Le SNES s'est battu pour le droit à un départ en retraite

à 60 ans avec un taux de remplacement de 75 %, soit 37,5 annuités pour une retraite complète, il exige aussi le rétablissement des bonifications familiales, et la prise en compte de nouvelles situations (études, précarité, mais aussi conjugalité, parentalité...).

La bataille pour des retraites solidaires n'est pas terminée car la question des retraites et du niveau de vie des retraités pose et va poser de redoutables problèmes à la société. À tous d'en prendre conscience et d'imposer un rapport de forces qui permette de revenir sur les régressions, de conquérir de nouveaux droits dans le cadre de choix solidaires pour tous. ■ Elizabeth Labaye

Dans le projet de loi (PLFSS 2009) pour la fonction publique, des trimestres de surcote plus rémunérateurs mais moins accessibles. Le rapport du conseil d'orientation des retraites (décembre 2008), portera sur les avantages familiaux et conjugaux de retraite. Le gouvernement assure qu'il prendra le temps du débat. Mêlons-nous en !

POUVOIR D'ACHAT

Tout ce qui brille n'est pas d'or. Ainsi en va-t-il de la GIPA, cette fameuse « garantie individuelle de pouvoir d'achat », brandie sous les projecteurs par le gouvernement en cette fin novembre. La GIPA est cette indemnité versée à ceux des agents publics qui malgré l'évolution de leur traitement entre 2004 et 2008 ont subi une perte de pouvoir d'achat sur cette période. Pour le SNES, sa création atteste du bien fondé de la dénonciation qu'il a portée d'une perte pour les personnels. Cependant, la GIPA participe de cette politique qui dégrade la situation salariale de tous. En théorisant une évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique en deçà de l'inflation, le gouvernement remet en cause le principe de la carrière inscrit dans le statut : au lieu de la garantie d'une rémunération plus importante à mesure que l'on progresse en ancienneté et/ou en qualification, la seule garantie serait de ne pas trop perdre par rapport à son traitement initial.

La situation salariale des enseignants illustre parfaitement les conséquences de telles politiques (voir cahier intérieur). Alors, rien de nouveau ? Sinon la théorisation de cette politique-là. Pour substituer à l'évolution de nos traitements le développement des heures supplémentaires, celui d'indemnités modulables, selon la situation de chacun et sa performance. À rebours de toute garantie et au risque de distendre les solidarités professionnelles nécessaires à la bonne marche du service public. Le SNES se bat pour la revalorisation du point d'indice en fonction des prix, le rattrapage des pertes accumulées (près de 10 % depuis 2000) et la reconstruction de la grille indiciaire. Il considère que pour les salaires, il faut construire une unité d'action, des mobilisations communes à l'ensemble des salariés. Une politique d'augmentation des salaires serait un élément dynamique de soutien à la croissance, de lutte contre la crise. ■ Anne Féray

PRÉCARITÉ

Le Président profite de la crise pour avancer les recettes libérales malgré leur faillite. Parmi celles-ci l'aggravation de la précarité des salariés, qui pourraient se voir contraints d'accepter des CDD « assouplis ».

Dans la fonction publique, pour laquelle les experts gouvernementaux théorisent la nécessité de maintenir une proportion importante de contractuels, à travers des « contrats de mission ». L'Éducation nationale n'est pas en reste : les contrats proposés aux assistants d'éducation sont très dégradés par rapport aux conditions de nomination et d'exercice des étudiants surveillants. Ils sont plus de 20 000 à exercer des missions d'enseignement, d'éducation et d'orientation dans les collèges, les lycées, les CIO, la mission d'insertion. Leur nombre est en augmentation dans plusieurs académies, comme Créteil, Versailles ou Aix-Marseille, en raison de la diminution du recrutements des titulaires. Le recours à la vacance se généralise et favorise la rotation des agents non titulaires. Elle pèse sur les affectations des contractuels ayant de l'ancienneté qui, de fait, sont écartés et voient se fermer toute perspective d'accéder au CDI.

Le SNES poursuit son action pour obtenir un plan de titularisation des contractuels et pour que le principe de la validation des acquis de l'expérience de ces personnels, dont il a obtenu du ministre l'inscription parmi les mesures annoncées dans le cadre de la mastérisation, trouve rapidement sa concrétisation. La rémunération d'une vacance n'a pas été revue depuis 1989. Elle a perdu près de 40 % de son pouvoir d'achat. Les personnels non titulaires se voient souvent contester le droit à l'évolution de leur indice de rémunération. Ils subissent de plein fouet la dévalorisation des traitements et, bien que l'on exige d'eux d'être bacheliers, les AED sont désormais payés au SMIC. Les AED et les contractuels ont l'occasion d'exprimer leurs revendications en votant pour le SNES à l'occasion de l'élection des CCP. ■ Vincent Lombard



Avancement d'échelon 2008-2009

Fiche syndicale : ne manquez pas les dates !
Dans plusieurs académies, les CAPA d'avancement d'échelon (certifiés, CPE, CO-Psy) vont commencer à se tenir dès la fin novembre. Renseignez-vous auprès de votre section académique sur les dates de CAPA (calendrier rectoral). La fiche syndicale 2008-2009 indispensable au suivi de votre situation est disponible en ligne <http://www.snes.edu/spip.php?rubrique3802>. Faites-la parvenir au SNES de votre académie. Elle sera aussi disponible dans L'US supplément Carrières à venir (décembre-janvier). La CAPN d'avancement d'échelon des agrégés est prévue pour fin février.

Nord-Pas-de-Calais

Le 24 octobre, suite à des insultes envers un professeur, les personnels du lycée Béhal de Lens se sont réunis en assemblée générale pour dénoncer l'augmentation des incivilités, violences verbales et dégradations. Ils ont organisé un débrayage en rassemblant les personnels le vendredi 7 novembre devant le lycée en présence de la presse. Jean-Pierre Sienkiewicz, responsable du SNES, explique que cette situation est la conséquence directe de la diminution du nombre des personnels de l'établissement (moins cinquante profs en cinq ans) et de la dégradation de l'encadrement éducatif (assistants d'éducation notamment).

La grève entre les murs



Au collège Dolto, la solidarité avec les sans-papiers, ce n'est pas que du cinéma. Alerté par un élève chinois du collège de l'arrestation de son père, RESF 20^e a obtenu, pour vice de forme, la libération de M. Cai. Première étape en attendant sa convocation le 10 novembre au tribunal administratif pour statuer sur sa demande d'annulation d'APRF (Arrêté préfectoral de reconduite à la frontière).

La pétition de soutien a recueilli en une semaine plus de 500 signatures. Le 10 novembre, tous les enseignants du collège étaient en grève. Soutenus par de nombreux parents et des élus de l'arrondissement, ils ont accompagné à l'audience la famille de leur élève.

Le juge a rejeté la demande d'annulation, mais la préfecture de police de Paris a annoncé via une dépêche AFP qu'elle allait voir « si de nouveaux éléments » pouvaient « amener à reconsidérer » la situation de la famille. À suivre...

« On se lasse de tout sauf de comprendre » VIRGILE

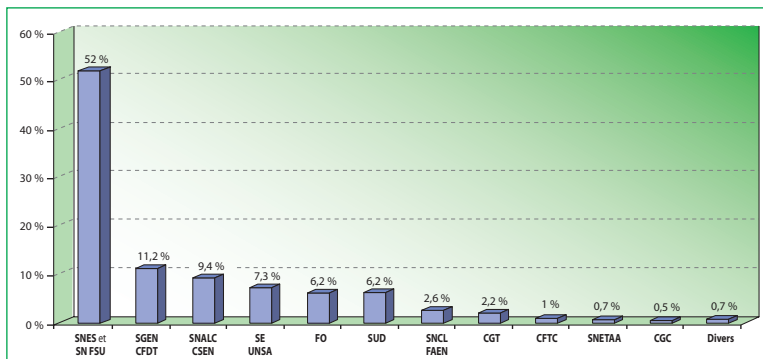
VOTER SNES LE 2 DÉCEMBRE

C'EST DONNER PLUS DE FORCE AUX REVENDICATIONS

Le SNES occupe une place très singulière dans un paysage syndical français caractérisé par son émiettement et son manque de représentativité, source de faiblesse. Le syndicalisme dans le second degré, avec un SNES fort de 68 000 adhérents, d'une représentativité de 52 %, d'une implantation dans la plupart des collèges et lycées, dispose d'un puissant outil de mobilisation qui le place dans une situation radicalement différente.

Grâce à cet outil majoritaire, nous avons pu ensemble obtenir le retrait des décrets Robien en 2007, empêcher l'an passé la mise en œuvre du rapport Pochard sur le métier, obtenir de premières avancées sur la réforme du lycée (voir page 4). D'où la rage de tous les ministres, qui ont le sentiment de toujours trouver le SNES en travers de leur chemin. Tout est alors bon pour tenter de l'affaiblir : accusations de conservatisme, d'activisme, de corporatisme. C'est cette force là qu'il s'agit de conforter le 2 décembre.

Résultats des élections de 2005 (% des exprimés)



C'EST AGIR POUR TRANSFORMER L'ÉCOLE

L'École publique subit de nombreuses attaques qui renforcent les inégalités entre les élèves et creusent les écarts entre les établissements : suppressions massives d'emplois, renoncement à assurer la réussite de tous, dynamitage de la carte des ZEP, suppression de la carte scolaire, concurrence de l'enseignement privé... Pour le SNES, il faut défendre et transformer l'École publique, relancer la démocratisation, pour former des citoyens éclairés et cultivés et des professionnels qualifiés, dans une économie où l'emploi passe par la reconnaissance de cette qualification.

POUR UNE ÉCOLE AMBITIEUSE, DÉMOCRATIQUE ET EFFICACE, le SNES revendique la scolarité obligatoire à 18 ans, la construction d'un collège plus efficace qui ouvre à toutes les voies du lycée, un lycée où pour chaque série soient repensés la cohérence, les équilibres disciplinaires et la diversification des approches.

POUR LUTTER CONTRE TOUTES LES INÉGALITÉS, le SNES revendique, une politique sociale, éducative et culturelle qui favorise la mixité, le maintien d'une carte scolaire repensée, la relance d'une politique ambitieuse de l'éducation prioritaire, le développement d'un tissu plus dense et mieux réparti de formations sur tout le territoire national, un suivi pour tous les jeunes en difficultés, la lutte contre toutes les discriminations, la gratuité, le respect de la laïcité.

POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL, le SNES revendique des classes moins chargées (en collège : 24 élèves maximum et 20 en ZEP ; en lycée : 30, prioritairement en Seconde), avec dédoublements et travaux en petits groupes, des horaires nationaux suffisants, une meilleure formation des enseignants pour prendre en charge la difficulté scolaire, la constitution de vraies équipes pluriprofessionnelles.

C'EST SE BATTRE POUR LA REVALORISATION DE NOS MÉTIERS

Nos métiers sont passionnants, exigeants, ils sont aussi difficiles et pourtant mal reconnus. Ils nécessitent du temps pour réfléchir aux contenus d'enseignement et aux pratiques, pour se former, pour suivre chaque élève, pour travailler en équipe. Ils nécessitent du respect pour nos qualifications professionnelles, d'enseignants, de documentalistes, CPE, CO-Psy. Ils nécessitent enfin de l'ambition pour construire et renforcer la professionnalité pour une formation continue ancrée sur la recherche disciplinaire et pédagogique.

LE SNES REVENDIQUE

- La revalorisation des salaires et pensions, la reconstruction des carrières et grilles indiciaires, l'accès de tous aux indices hors-classe.
- Une entrée facilitée dans le métier : après la prime d'équipement enfin obtenue, il faut

des allègements de service, un avancement d'échelon plus rapide.

- Le développement de la mobilité professionnelle et de la promotion internes, la transparence et l'égalité de traitement dans la gestion des promotions et des mutations.
- L'amélioration des conditions d'exercice et la réduction de la charge de travail en réduisant le nombre d'élèves à prendre en charge, en étendant les décharges statutaires pour prendre en compte les nouvelles activités, en réduisant les maxima hebdomadaires de service, en limitant les postes « à cheval », en respectant les missions de remplacement, en améliorant les conditions de service et d'affectation des TZR, en mettant en place des dispositifs spécifiques pour les débuts et les fins de carrière.



Le mardi 2 décembre, le scrutin est ouvert de 9 heures à 17 heures sans interruption dans chaque lycée, collège, CIO⁽¹⁾. Chaque section de vote ainsi créée est chargée de recueillir les votes individuels et de les transmettre au rectorat où ils seront dépouillés.

Attention : les TZR sont électeurs et votent en principe dans leur établissement de rattachement administratif ! Nouvelle disposition 2008 obtenue par le SNES : un(e) TZR exerçant dans un autre établissement le jour du scrutin peut être déchargé(e) de cours pour aller voter à l'intérieur des heures d'ouverture (BO n° 29 du 17 juillet 2008, page XXXIX).

Chaque section de vote est en permanence constituée du chef d'établissement, d'un secrétaire et d'un(e) représentant(e) de nos listes qui peut être déchargé(e) de service pour toute la durée des opérations électorales.

Le scrutin se déroule publiquement, soit dans la salle des profs, soit dans une salle de classe inutilisée ; le bureau du chef d'établissement est exclu.

COMBIEN DE VOTES ?

Chaque électeur(trice) émet deux votes, un pour la CAP nationale et un pour la CAP académique. N'ont qu'un vote à émettre les professeurs de chaires supérieures (vote CAPN), les PEGC (vote CAP « académique »), les non-titulaires pour la CCP de leur catégorie.

QUI VOTE LE 2 DÉCEMBRE ?

- Les certifiés, biadmissibles, adjoints et chargés d'enseignement.
 - Les agrégés.
 - Les conseillers principaux d'éducation (CPE).
 - Les conseillers d'orientation-psychologues et directeurs de CIO.
 - Les professeurs de chaires supérieures.
 - Les professeurs d'enseignement général de collège (PEGC).
- Dans la plupart des académies, les non-titulaires d'enseignement, d'éducation, d'orientation et de surveillance sont aussi appelés à voter (en vérifier les modalités dans l'établissement ou auprès du SNES).

COMMENT VOTER ?

À chaque scrutin, des milliers de votes sont annulés pour une erreur. Alors, quelques instants d'attention éviteront le même sort à votre vote.

Respectez la couleur des différents matériels de vote : il est de couleur blanche pour le vote CAP nationale ; de couleur bleu clair pour le vote CAP académique.

Acte 1

Vous prenez la liste SNES (FSU) [liste des candidats de votre catégorie] et la glissez, sans rature, dans la plus petite des deux enveloppes mises à votre disposition.

Acte 2

Vous glissez la petite enveloppe dans la seconde que vous cachez, vous apposez votre signature et inscrivez vos nom, prénom, catégorie et établissement d'affectation.

Acte 3

Pour chaque vote, vous signez la liste d'émargement et déposez votre vote dans l'urne.

PEUT-ON DÉPOUILLER LES VOTES DANS L'ÉTABLISSEMENT ?

Non ! Le dépouillement ou la simple ouverture dans l'établissement d'enveloppes portant nom et signature entraîne l'annulation des votes. Après 17 heures, dans chaque établissement les votes sont recensés, des procès-verbaux établis. L'ensemble est transmis au bureau de vote central du rectorat chargé du dépouillement le 5 décembre.

■ Eugenio Bressan

(1) Si vous êtes absent(e) de votre établissement le 2 décembre, vous pouvez voter avant par correspondance. Contactez le(a) représentant(e) du SNES et demandez le matériel de vote à votre chef d'établissement.

Difficulté, problème, question ?

Des outils

Le *Courrier de S1 n° 3* et les circulaires académiques. Doit être à disposition le BO n° 29 du 17 juillet 2008 qui contient la note de service organisant les élections.

En cas de problème ?

Consultez la section académique (S3) ou départementale (S2) du SNES ou le siège national : tél. : 01 40 63 29 00. Permanence assurée au siège national toute la journée du 2 décembre.

Une aide syndicale permanente sur le site du SNES : <http://www.snes.edu>

Il apporte des réponses aux questions les plus fréquentes. Si vous n'avez pas la réponse à votre question, envoyez-la à snescap2008@snes.edu

PETITES ANNONCES

SNES-PETITES ANNONCES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 - Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs
• 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

LOCATIONS

Noël Barcelone, gd appt ctre-v., 500 €/sem. lacastillo@free.fr

(74) Loue maison, février/mars, près pistes. Tél. 04 50 36 22 20.

Berlin, Charlottenburg, loue F2, 380 €/sem. Tél. 06 20 60 26 59.

Paris, Gobelins, studio 2 pers., vac. scol., 235 €/sem. Tél. 01 60 83 17 14 ou 06 42 22 25 72.

(73) Chalet 8 p. centre station. Tél. 06 81 99 35 16.

(34) Sète, T2, calme, mer, ttes saisons. Tél. 06 64 25 43 20.

(75020) Loue 2 pièces refait. Message au 01 34 15 95 45.

Toscane et Venise, part. loue appts tt conf. Tél. 04 73 33 55 95.

(972) F1, 260 €/sem., vue mer. Tél. 06 96 91 19 97, seariq@yahoo.fr

(73) Les Saisies, duplex 6 pers., centre, st. conf. Tél. 04 79 37 03 21.

La Clusaz, part. loue appt 6 pers., terrasse, garage fermé. Tél. 01 39 76 71 18.

Paris, loue studios/2 pièces meublés équipés tout confort à partir de 295 €/semaine. Tél. 01 45 45 17 27, situp@worldonline.fr

Lisbonne. appartement@gmail.com

(74) Châtel, loue duplex 6 pers., gd confort, vacances scolaires, 600 €/sem. Tél. 04 94 33 99 54.

Publicité

Triangle
Séjours scolaires et linguistiques à la carte.
05 65 77 16 31
scolaire@triangle-venezie.com

Valmorel, appt 4-5 pers. ds site typique, 350 €/sem. Tél. 06 80 03 01 67.

Budapest, bel appt F2, 43 m², 2 pces tt cft, meublé entier. neuf, cuis. tt eq. Au ctre de Budapest (50 m de Váci Utca et Danube). 60 €/j. Tél. 06 43 60 95 52.

IMMOBILIER

Tours, Beaujardin, app. 177 m², clim., T5. 140 000 €. Tél. 04 50 09 77 29.

Nice nord, 2 pces, appt ht stand, 2^e ét., ouest, ss v.-à-v., balc., terrasse, club house, pisc., transats, sauna, salle de fitness, gard., gar. 325 000 €. Tél. gardien : 06 17 46 50 20. borgovilla@gmail.com

LOISIRS

Circ. gr. 19 j. Mekong-Angkor-Sapa-HaLong, 20/07-8/08, 2 500 €. Rens. bayanne44@hotmail.fr

Circuits au Sahara avec les Touaregs www.les-ischomars.com Tél. 06 69 00 63 57.

DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition à partir de 1 000 €. Occasion, neufs, px importateur... livr. et SAV ds tte la France, Bechstein, Baldwin... Ets BION, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouv. 7/7 sur RDV, www.300pianos.fr

Publicité

FICHES D'ACTIVITES
VIDEOS PEDAGOGIQUES
CONCOURS ARTISTIQUE
AVEC VOS ELEVES
DESTINATION CITOYENNETE

ADAPT
un service du SNES

Pour les collègues de lettres

Exercices de remédiation pour la classe de français
Outil de travail individuel ou collectif destiné aux élèves de collège. Des centaines d'exercices simples et progressifs utilisables dans des classes hétérogènes, pour la remédiation comme pour l'approfondissement.
• D. Beloud, F. Droz et I. Hout.

Quatre titres disponibles : chaque tome 10 euros

Au pays des mots
Pour se familiariser avec le dictionnaire et les rapports entre les mots (définitions, familles de mots, antonymes, synonymes, homonymes, polysémie, champs lexicaux, expressions toutes faites).
• 64 pages (pochette de deux cahiers), 2004.

Au pays de l'écrit
Pour s'approprier un manuel, comprendre les consignes, repérer les types de textes, exploiter titre et couverture d'un livre, jouer avec les mots.
• 64 pages, 2004.

Fables et contes
Pour repérer le schéma narratif, le point de vue, savoir décrire, lire l'image, s'entraîner à l'oral, s'initier au latin et à la langue médiévale, parodier.
• 64 pages, 2003.

La Bible et l'Odyssée
Propositions d'exercices à partir des textes fondateurs qui sont au programme de sixième. Initiation à l'argumentation, situation de communication, registre de langue, description et portrait, recherche documentaire et presse sur des bibliques ou mythologiques.
• 64 pages (pochette de deux cahiers), 2003.

BON DE COMMANDE

Nom :

Adresse :

Commande :

À envoyer à Adapt Éditions, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (franco de port) ou à commander sur le site www.adapt.snes.edu

SNES-ÉCHANGES VOUS PROPOSE

Correspondance
Québec :

- Notre collègue de français pour adultes, 45 ans, mère d'une fillette de 2 ans, habitant la rive sud de Montréal, la Montérégie dans un cottage de 8 pièces, aimant le voyage et la culture, recherche des correspondant(e)s de toute région.
- Enseignant d'EPS en anglais et en français, coordinatrice de la formation générale au collège Bois de Boulogne de Montréal, recherche des correspondant(e)s de toute région, intéressé(e)s par la physiologie de l'exercice et la culture physique et sportive.

Échanges de logements
Québec :

- Couple de professeurs (géographie et orthopédagogie), 56 ans, échangerait sa maison de Québec. Elle peut accueillir jusqu'à 8 personnes, pour 15 à 20 jours en février 2010 et en été 2010.
- Couple de professeurs d'EPS, de géographie, échangerait sa maison au Québec contre une maison ou un appartement n'importe où en Europe.
- Professeur de génie électrique, 42 ans, marié, 2 enfants, échangerait sa maison de type bungalow contre un logement similaire n'importe où en France, sauf la région parisienne qu'il connaît déjà.
- Notre collègue de Rivière du nord, échangerait sa maison contre une autre en France pendant les vacances.
- Professeur d'histoire-géo dans un lycée (12 à 16 ans) de Saint-Constant, à 20 km du centre de Montréal, échangerait sa maison contre l'équivalent dans toute région y compris COM/DOM.

Espagne :

- Couple de professeurs du secondaire et pour adultes, échangerait son appartement de 4 pièces à Algerias contre l'équivalent de toute région en France. Ils ont 2 enfants de 11 et 8 ans.
- Couple de professeurs de mathématiques, 54 ans, 2 enfants dont 1 étudiant, échangerait son appartement comprenant 2 chambres à coucher, deux bains, cuisine, salle à manger, terrasse avec piscine dans la copropriété dans un village de pêcheurs de Dénia (Alicante) baignée par la Méditerranée contre l'équivalent n'importe où en France, pour l'été.

Échanges scolaires
Espagne :

- Professeure de français à Algerias désire organiser des échanges d'élèves (de 16 à 24 ans). Toute région de France bienvenue.

Si vous êtes intéressé(e), demandez les coordonnées de nos correspondants en joignant une enveloppe timbrée à votre adresse pour la réponse à : SNES-Echanges - 46, avenue d'Ivry - 75647 Paris Cedex 13. Indiquez votre numéro d'adhérent ou le mois d'adhésion. Vous pouvez aussi consulter les annonces de SNES Echanges sur notre site : www.snes.edu

Roger Charles Le Breton

La SNCF met à votre disposition un centre de ressources en libre accès sur :

sncf.com/enseignants

Un site pour découvrir le programme "Voyageur et citoyen", visant à plus de civisme et de sécurité dans les trains et les gares.

Accueillir un intervenant SNCF dans vos classes, organiser des activités ludo-éducatives, participer au concours d'expression artistique : utilisez l'exemple ferroviaire pour parler citoyenneté avec vos élèves.

TOUTES LES RESSOURCES SONT EN LIGNE

Fiches Vidéos Concours

Un programme à la carte !

des idées d'avance SNCF